

ÉDITORIAL

Chers collègues,

En cette période mouvementée du fait des réformes concernant nos collègues enseignants à tous niveaux, les classes préparatoires au DCG ne sont pas en reste.

Les programmes issus de la réforme, ainsi qu'une nouvelle organisation des classes dans les lycées publics, ont été diffusés par l'Inspection Générale, mais aucun texte n'est pour le moment officiellement publié.

Pour autant, la réforme devrait entrer en vigueur dès la rentrée 2019.

Comme tout changement, cette réforme est source de questionnements et d'inquiétudes de la part de nombreux collègues. Des réponses ont été apportées, mais beaucoup de questions se posent encore...

Comment la notion de compétences doit-elle être intégrée dans les enseignements ? Quels impacts sur les examens et les modalités d'évaluation aura-t-elle ? Que doit-on attendre des étudiants ? Comment les former ?

Non seulement la réforme pose des questions sur sa mise en place sur le long terme, mais la rentrée de septembre 2019 elle-même est problématique. La réforme s'appliquant sur les 3 années du DCG en même temps, des difficultés se posent quant à la transition qui se fait sans moyen supplémentaire pour assurer les heures d'anglais transférées en 1^{re} année. Ce serait à nous, enseignants, de dégager des heures sur nos services horaires pour financer la formation en anglais de nos étudiants. A défaut, ils passeront une épreuve sans y être préparés.

Des questionnements apparaissent également concernant l'utilisation des heures de méthodologie dont le volume a été réduit alors que la consigne donnée impliquerait la mise en place de projets consommateurs d'heures de modules.

Et l'idée d'une nouvelle réforme des programmes de DCG et de DSCG est déjà dans l'air...

Parallèlement à la mise en place de cette réforme, l'Inspection Générale a lancé une enquête quantitative sur le passage des étudiants de 1^{ère} en 2^{ème} année de DCG et sur les motifs de départ de certains d'entre eux. Cette enquête quantitative, dont nous n'avons pas eu les résultats, a donné lieu à un classement des lycées par catégorie, notamment selon leur taux de passage, et est maintenant suivie d'une enquête qualitative auprès de plusieurs collègues pour affiner les causes de départ et étudier les moyens à mettre en place pour améliorer ce taux de passage. Cette 2^{ème} phase donnera lieu à la rédaction d'un rapport contenant des préconisations générales alors que les situations locales sont très différentes.

Nous vous invitons à échanger sur ce sujet sur le forum de notre site APDCG de façon transparente et entre collègues.

Cependant, le DCG n'est pas le seul diplôme concerné par les changements. Les programmes du DSCG sont également réformés et cette réforme donne lieu à une remise à plat des dispenses accordées jusqu'ici.

Or, le document que doivent remplir diverses formations pour obtenir les dispenses des UE du DSCG et qui a été présenté à la commission consultative pour la formation des experts comptables prévoit la possibilité, pour les masters CCA et pour les écoles de commerce ayant une filière expertise comptable, de demander la dispense de la totalité des UE du DSCG, UE1 et UE4 comprises.

Pour le moment, le projet d'arrêté fixant les dispositions relatives aux épreuves du DSCG prévoit dans son article 5 qu'aucune dispense ne peut être accordée pour ces deux UE. Cependant, le fait d'établir et de soumettre un tel document à l'approbation de la commission consultative sous-entend la possibilité de modifier ce projet d'arrêté pour le mettre en phase avec la possibilité précitée.

Il est prévu de soumettre au vote des élus du CSOEC, mi-juillet, la décision d'ouvrir l'accès au DEC à d'autres masters que le DSCG et/ou d'accorder la dispense de ces deux UE aux formations précitées.

Cette ouverture aura comme impact de supprimer l'attractivité du DSCG auprès des étudiants qui préféreront valider un master ou un diplôme d'école de commerce et obtenir en même temps le DSCG,

soit un double diplôme, avec un seul examen interne à leur école de formation. Le DSCG n'aura plus d'attrait pour la formation des futurs experts-comptables. Au-delà de ce constat évident, l'attribution de ces dispenses marque la fin d'un filtre national permettant d'assurer un niveau minimum de connaissances mais aussi de compétences aux experts-comptables stagiaires.

Le DEC doit évoluer pour répondre aux attentes de demain, mais cette ouverture large à tout diplômé de masters dans le champ ne risque-t-elle pas, à terme, de mener à la suppression de ce diplôme bac+8 déjà soumis à de nombreuses critiques ?

Il est important de se rappeler que si nos classes préparatoires au DCG existent dans leur forme actuelle, c'est parce que nous réussissons à attirer des étudiants intéressés par la poursuite d'études en masters, principalement vers l'expertise comptable. Si demain, cette poursuite n'est plus possible, nombre d'entre eux se tourneront vers d'autres structures, licences en universités ou classes préparatoires aux écoles de commerce. Cela mettrait en péril les classes de DCG à moins qu'il ne soit prévu de les réorienter uniquement vers la formation de collaborateurs comptables (Bac+3).

La note de service n°2019-061 publiée au BO n°17 du 25 avril 2019 semble d'ailleurs aller dans le sens d'un déclassement de nos classes de DCG puisque les affectations dans ces classes ne sont plus prises en compte, à compter de la campagne 2019, au titre du premier vivier de la classe exceptionnelle. Les enseignants de DCG sont pourtant recrutés lors d'une procédure identique à celle des enseignants de classes préparatoires aux grandes écoles et nos classes ont toujours été assimilées à des classes préparatoires. Cette modification de statut, à laquelle personne ne s'attendait, est une atteinte de plus à la reconnaissance de nos classes.

Malgré ce contexte inquiétant à plusieurs titres, l'action de notre association à votre destination se poursuit. J'invite d'ailleurs les collègues qui souhaiteraient rejoindre le conseil d'administration pour participer activement au fonctionnement et aux activités de l'association à se faire connaître en m'envoyant un mail dès maintenant et au plus tard un mois avant la date de l'assemblée générale qui a traditionnellement lieu en septembre-octobre.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'organisation de notre journée de formation le lundi 20 mai sur le thème « Les compétences dans nos enseignements ». Cette journée aura pour but de mener une réflexion commune sur la notion de compétences afin d'appréhender au mieux ce terme et ses incidences sur nos enseignements et les évaluations de nos étudiants. Nous pourrions également échanger sur une application pratique de cette nouvelle vision de l'enseignement dans nos matières respectives.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat entre l'APDCG et l'AFC, cette journée aura lieu la veille du Congrès de l'AFC auquel les adhérents de l'APDCG sont conviés au tarif préférentiel de 30 € incluant l'inscription à la journée APDCG et à la 1^{re} journée du Congrès AFC. Le Congrès de l'AFC est l'occasion de s'informer sur les travaux de recherche actuels liés à nos enseignements en comptabilité mais également en gestion ou en management. Il peut nous permettre non seulement la mise à jour de connaissances, ainsi qu'un approfondissement de celles-ci pour une prise de recul plus facile dans nos enseignements, mais également des échanges avec des collègues de différents horizons.

Une journée de formation animée par LexisNexis autour des logiciels juridiques est également en prévue le vendredi 7 juin. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à cette journée sur notre site.

Pour finir, cette lettre est l'occasion de publier les résultats de la fiche d'information que nous vous avons transmise au premier semestre et de vous remercier pour votre participation. Cette enquête est essentielle car elle permet de publier, à destination de tous, des informations sur la situation de nos classes préparatoires au DCG en lycée public. Les résultats parlent d'eux-mêmes : nos classes de DCG continuent à attirer les étudiants, jouent un rôle essentiel de promotion sociale et ont pour vocation à les préparer, répondant ainsi aux souhaits d'une très grande majorité d'entre eux, à la poursuite d'études.

Pour le conseil d'administration,
Laure Bataille
Présidente de l'APDCG